

mail-d-annie-lobe-du-22-mai-2015.pdf

De : "info@santepublique-editions.fr" <info@santepublique-editions.fr>

À : info@santepublique-editions.fr

Cc : info@santepublique-editions.fr

Envoyé le : Vendredi 22 mai 2015

Objet : Linky obligatoire. Avant le vote du 26 mai à 16 h, un mail sur le risque judiciaire à envoyer d'urgence aux députés

Bonjour, (MERCİ DE DIFFUSER RAPIDEMENT A TOUT VOTRE CARNET D'ADRESSES)

La discussion des députés sur la Loi de transition énergétique s'est terminée à 3h du matin ce vendredi 22 mai.

Une poignée de députés a entériné le Linky obligatoire et la prolongation des centrales au-delà de 40 ans.

Le vote solennel par scrutin public aura lieu le mardi 26 mai à 16h, après la séance de questions au Gouvernement.

D'ici là, il est encore temps d'agir sur le scrutin final !

Envoyez d'urgence, en quelques clic, un mail aux députés pour attirer leur attention sur le risque judiciaire qu'ils endosseront en votant cette loi, le résultat du scrutin étant nominatif !

Texte proposé :

.....

À tous les députés : avant le vote de la loi de Transition énergétique, le mardi 26 mai, je souhaite attirer votre attention sur le risque judiciaire que vous encourez en associant votre nom à une loi rendant obligatoire le Linky.

En effet, ce nouveau compteur émet des radiofréquences, officiellement classées depuis le 31 mai 2011 comme "cancérogènes possibles" (catégorie 2B) par le Centre international de recherche sur le cancer, qui dépend de l'OMS.

En votant pour cette loi, vous rendrez obligatoire un produit dangereux. Avez-vous réfléchi aux conséquences judiciaires auxquelles vous expose votre vote ?

Je vous demande de ne pas voter cette loi. Deux possibilités s'offrent à vous :

1) Voter contre

2) Vous abstenir

Lors du deuxième examen qui vient de se terminer, vous n'avez pas déposé d'amendement pour interdire le Linky, alors que cela vous a été demandé par mail par des centaines de personnes (deux mails par heure, il y a une dizaine de jours, selon un conseiller parlementaire).

Lors de l'ultime passage devant l'Assemblée après le nouvel examen par le Sénat qui interviendra dans quelques jours, il sera dans votre intérêt de déposer cet amendement pour interdire le déploiement du Linky.

En effet, quand les futures victimes du Linky sauront la justice à votre encontre, vous ne pourrez pas arguer que vous "ne saviez pas", puisque le classement des radiofréquences du Linky comme "cancérogènes possibles" est mentionné dans l'amendement n° 823 qui a été examiné lors de la discussion publique.

<http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2736/AN/823.asp>

A toutes fins utiles, j'indique ci-dessous l'adresse Internet du communiqué du 31 mai 2011 du Centre international de recherche sur le cancer :

http://www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2011/pdfs/pr208_F.pdf

Nous serons des milliers à regarder avec attention les résultats du scrutin public.

Signature
.....

Vous trouverez les mails de l'ensemble des députés à l'adresse suivante:

<http://www.santepublique-editions.fr/loi-de-transition-energetique-linky-3-mois-de-sursis-pour-les-victimes.html>

Merci beaucoup,
Annie Lobé
Journaliste scientifique indépendante

PS 1 : Quatre vidéos de Next-up sur le Linky, à diffuser largement.

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_inutilisable/

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_obsolete/

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Linky_energivore/

http://videos.next-up.org/EhsTvNews/Rayonnements_nouveaux_compteurs_electricite/

PS 2 : Pour suivre en direct le vote solennel du mardi 26 mai à 16h15

<http://videos.assemblee-nationale.fr/direct.html>